

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE MASKINONGÉ**

PROCÈS-VERBAL – 12 MARS 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé, tenue à la salle Jacques-Charette, 651, boulevard Saint-Laurent Est, à Louiseville, le mercredi 12 mars 2025 à 19h30.

À laquelle sont présents :

Messieurs Paul Carbonneau, préfet et maire d'Yamachiche;
Réjean Carle, préfet suppléant et maire de Sainte-Ursule;
Mesdames Johanne Champagne, mairesse de Saint-Édouard-de-Maskinongé;
Nancy Mignault, mairesse de Sainte-Étienne-des-Grès;
Marilyne Gélinas, mairesse de Saint-Léon-le-Grand;
Jacinthe Noël, mairesse de Saint-Sévère;
Messieurs Claude Boulanger, maire de Charette;
Roger Michaud, maire de Maskinongé;
Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts;
Pierre Desaulniers, maire de Saint-Boniface;
Jocelyn Fournier, maire de Saint-Justin;
Claude Mayrand, maire de Saint-Mathieu-du-Parc;
Claude Frappier, maire de Saint-Paulin;
Michel Pelletier, maire de Sainte-Angèle-de-Prémont;
Dominic Germain, représentant d'Yamachiche;

Absence :

Messieurs : Yvon Deshaies, maire de Louiseville;
Guillaume Laverdière, maire de Saint-Barnabé;

Les membres présents forment le quorum.

Également présents :

Mesdames Pascale Plante, Directrice générale et greffière-trésorière,
Carole Robert, Secrétaire au greffe;

Messieurs Pier-Olivier Gagnon, Coordonnateur du service des communications;
Léandre Paillé-Casaubon, Coordonnateur du service d'aménagement
et développement du territoire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de monsieur Paul Carbonneau, préfet.

CONSIDÉRANT une situation exceptionnelle;

37/03/2025 Proposition de Roger Michaud, maire de Maskinongé,
appuyée par Michel Pelletier, maire de Sainte-Angèle-de-Prémont;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé renonce au délai de 72 heures pour la disponibilité de la documentation utile pour la prise de décision et adopte l'ordre du jour comme présenté.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

38/03/2025 Proposition de Nancy Mignault, mairesse de Saint-Étienne-des-Grès,
appuyée par Jocelyn Fournier, maire de Saint-Justin;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé adopte l'ordre du jour, comme déposé, avec la mention que le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert, conformément à l'article 148.1 du Code municipal.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

ADMINISTRATION

Procès-verbaux

- **Ratification des décisions inscrites au procès-verbal de la séance ordinaire du Comité administratif tenue le 6 février 2025**

39/03/2025 Proposition de Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts,
appuyée par Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé ratifie le procès-verbal de la séance ordinaire du Comité administratif, tenue le 6 février 2025, comme rédigé, chacun des membres du Conseil en ayant reçu une copie.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

- **Approbaton du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de Maskinongé tenue le 12 février 2025**

40/03/2025 Proposition de Claude Mayrand, maire de Saint-Mathieu-du-Parc,
appuyée par Johanne Champagne, mairesse de Saint-Édouard-de-Maskinongé;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé approuve le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 février 2025, comme rédigé, chacun des membres du Conseil en ayant reçu une copie.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

Correspondance

41/03/2025 Proposition de Dominic Germain, représentant d'Yamachiche, appuyée par Jacinthe Noël, mairesse de Saint-Sévère;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé accepte la liste de la correspondance, comme déposée;

QUE la liste soit versée en annexe du présent procès-verbal, pour en faire partie intégrante.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

Registre des chèques - baux de villégiature

Liste des déboursés effectués :

- 12 février 2025, dépôt par chèque n° 1040 au montant de 22,08 \$;
- 14 février 2025, dépôt par chèque n° 162 au montant de 474,15 \$

42/03/2025 Proposition de Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts, appuyée par Jocelyn Fournier, maire de Saint-Justin;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé approuve, au 12 mars 2025, le déboursé direct effectué de la MRC pour les baux de villégiature, totalisant la somme de 496,23 \$;

QUE le paiement en soit ratifié et autorisé.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

Approbaton des comptes soumis**Comptes déposés en mars 2025**

- 21 février 2025, paiements par Transit #T162 à T164, d'un montant de 9 500,00 \$;
- 3 février 2025, paiement par AccesD Affaires #4951, d'un montant de 16 557,66 \$;
- 4 février 2025, paiements par AccesD Affaires #4952 à 4955, d'un montant de 79 563,32 \$;
- 6 février 2025, paiements par AccesD Affaires #4956 à 4958, d'un montant de 8 312,17 \$;
- 12 février 2025, paiements par AccesD Affaires #4959 à 4983, d'un montant de 83 765,74 \$;
- 26 février 2025, paiements par AccesD Affaires #4984 à 4990, d'un montant de 5 196,22 \$;
- 14 février 2025, paiements par chèques #28042 à #28050 d'un montant de 88 471,46 \$;

- 3 mars 2025, paiements par chèques #28051 à #28062 d'un montant de 56 009,19 \$;
- 17 février 2025, paiements par Transphere #S12583 à S12586 d'un montant de 25 092,82 \$;
- Liste des comptes à payer le 12 mars 2025, paiements par chèques #28063 à 28086 d'un montant de 112 281.70 \$;
- Liste des comptes à payer le 12 mars 2025, paiements par Transphere #S12587 à S12619 d'un montant de 850 793.22 \$;

Comptes totalisant la somme un 1 335 543,50 \$;

43/03/2025 Proposition de Dominic Germain, représentant d'Yamachiche, appuyée par Claude Frappier, maire de Saint-Paulin;

QUE le Conseil approuve au 12 mars 2025, les comptes soumis de la MRC de Maskinongé, totalisant la somme de 1 335 543,50 \$;

QUE les paiements en soient ratifiés et autorisés.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

GESTION FINANCIÈRE

Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 2

Objet : Approbation de la reddition de compte 2024

N/D : 305.01

CONSIDÉRANT l'entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional intervenue entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la MRC de Maskinongé;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'entente, la MRC de Maskinongé doit procéder à une reddition de compte annuelle par le biais de la plate-forme Web du MAMH;

POUR CES MOTIFS :

44/03/2025 Proposition de Jacinthe Noël, mairesse de Saint-Sévère, appuyée par Claude Mayrand, maire de Saint-Mathieu-du-Parc;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé approuve la reddition de compte 2024 au montant 1 981 191,78 \$ du Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional, sous réserve de vérification comptable.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 2

Objet : Engagement des sommes résiduelles du Fonds régions et ruralité (FRR) 2020-2025 – Volet 2

N/D : 305.01

CONSIDÉRANT l'entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR) intervenue entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la MRC de Maskinongé, en mars 2020 et que cette entente vient à échéance le 31 mars 2025;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maskinongé affecte la partie du FRR 2020-2025 – Volet 2 que lui délègue le MAMH au financement de mesures de développement local et régional sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE des sommes résiduelles du FRR 2020-2025 – Volet 2 demeurent encore disponibles et qu'il y a lieu de les engager selon les priorités d'intervention de la MRC de Maskinongé afin de répondre aux exigences du MAMH, à savoir :

- Développement économique (entente sectorielle régionale, soutien aux entreprises);
- Développement du territoire (entente sectorielle locale);
- Salaires des cadres/gestionnaires;
- Dépenses admissibles reliées à l'administration;

CONSIDÉRANT QUE la MRC dispose de douze (12) mois pour dépenser les sommes engagées, au terme de l'entente;

POUR CES MOTIFS :

45/03/2025 Proposition de Nancy Mignault, mairesse de Saint-Étienne-des-Grès, appuyée par Roger Michaud, maire de Maskinongé;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé engage les sommes résiduelles du FRR 2020-2025 – Volet 2 selon les priorités d'intervention de la MRC et les exigences du MAMH, comme énumérées précédemment.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

Ministère des Transports et de la mobilité durable (MTMD)

Objet : Autorisation de signature de la convention d'aide financière

N/D : 307.06

CONSIDÉRANT QU'en vertu du premier alinéa de l'article 4 de la *Loi sur les transports* (RLRQ, c.T-12), la ministre des Transports et de la Mobilité durable du Québec (*MTMD*) peut accorder des subventions pour fins de transport;

CONSIDÉRANT QUE les conditions et modalités de versements de cette aide financière doivent être prévues dans une convention d'aide financière entre la *MTMD* et la MRC de Maskinongé;

CONSIDÉRANT QUE la convention a pour objet l'octroi d'une aide financière de 47 500,00 \$ à la MRC de Maskinongé, au cours des exercices financiers 2025-2026 à 2028-2029, pour le financement du transport collectif;

CONSIDÉRANT QUE ladite aide financière est versée à la MRC de Maskinongé en 4 versements selon ce qui suit :

- 16 000,00 \$ au cours de l'exercice financier 2025-2026;
- 13 800,00 \$ au cours de l'exercice financier 2026-2027;
- 9 400,00 \$ au cours de l'exercice financier 2027-2028;
- 7 700,00 \$ au cours de l'exercice financier 2028-2029;

et ce, conditionnellement à la signature de la convention d'aide financière;

POUR CES MOTIFS;

46/03/2025 Proposition de Claude Boulanger, maire de Charette, appuyée par Charline Plante, mairesse de Saint-Élie-de-Caxton;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé autorise monsieur Paul Carbonneau, préfet et madame Pascale Plante, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC à signer pour et au nom de la MRC, la convention d'aide financière de la *Ministre*;

QU'une copie de la présente résolution soit jointe à la convention d'aide financière et transmise à la Ministre des Transports et de la Mobilité durable pour ainsi mettre en vigueur ladite convention.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

Projet de Règlement numéro 301-25 relatif au traitement des membres du Conseil de la MRC de Maskinongé

Objet : Avis de motion

N/D : 202

47/03/2025 **AVIS DE MOTION** est présentement donné par madame Nancy Mignault, mairesse de Saint-Étienne-des-Grès, qu'il sera présenté à une séance ultérieure, un projet de règlement numéro 301-25 relatif au traitement des membres du Conseil de la MRC de Maskinongé.

Conformément au Code municipal du Québec, le projet de règlement numéro 301-25 relatif au traitement des membres du Conseil de la MRC de Maskinongé sera déposé au Conseil lors d'une prochaine séance.

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)

Objet : Approbation du formulaire pour la mise à jour du Schéma d'aménagement et du développement du territoire révisé (SADR) de la MRC de Maskinongé

N/D : 307.06

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a adopté les nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT), le 22 mai 2024 et que ces dernières sont entrées en vigueur le 1^{er} décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE conformément à loi, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a demandé à la MRC de Maskinongé de réviser son Schéma d'aménagement et de développement du territoire révisé (SADR) en conformité avec les nouvelles OGAT dans un délai de 3 ans à compter du 1^{er} décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maskinongé a signé une convention d'aide financière avec la MAMH par sa résolution numéro 21/07/2024, dans le cadre de la mesure 1.4 *Plan de mise en œuvre 2023-2027* afin de soutenir la MRC dans la mise à jour de son SADR;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'approuver le formulaire de soutien financier pour la mise à jour du SADR afin d'y intégrer les nouvelles OGAT;

POUR CES MOTIFS :

48/03/2025 Proposition de Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts, appuyée par Charline Plante, mairesse de Saint-Élie-de-Caxton;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé approuve, tel que présenté, le formulaire de soutien financier pour la mise à jour du Schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'y intégrer les nouvelles OGAT.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

Vente publique pour défaut de paiement de taxes foncières

Objet : Adoption de la tenue de la vente publique

N/D : 307.07

CONSIDÉRANT QUE la procédure de vente des immeubles et terrains pour défaut de paiement de taxes foncières représente l'un des moyens dont disposent les municipalités pour recouvrer leurs taxes impayées;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maskinongé est responsable de cette procédure pour les municipalités de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 25 mars 2021, selon les dispositions du *Code municipal du Québec*, il est obligatoire pour les MRC d'établir par résolution adoptée par le Conseil municipal, la tenue de la vente publique des immeubles et terrains des municipalités de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la vente sera tenue le 2^e jeudi du mois de mai, c'est-à-dire, le 8 mai 2025 à 10 h à la salle Jacques-Charette de la MRC de Maskinongé, située au 651, boulevard Saint-Laurent Est à Louiseville;

POUR CES MOTIFS :

49/03/2025 Proposition de Michel Pelletier, maire de Sainte-Angèle-de-Prémont, appuyée par Claude Boulanger, maire Charette;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante, comme s'il était ici au long rédigé;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé accepte la tenue de la vente publique des immeubles et terrains des municipalités de son territoire pour défaut de paiement de taxes foncières selon les dispositions du *Code municipal du Québec*.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

Enregistrement au Registre foncier du Québec

Objet : Octroi – mandat à Me Charles Turner, notaire
N/D : 210.03

CONSIDÉRANT QUE la présentation électronique des réquisitions d'inscription à publier au Registre foncier du Québec est obligatoire depuis le 8 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE ce changement demande l'implication d'un notaire pour procéder à l'enregistrement des immeubles mis en vente pour défaut de paiement des taxes foncières;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2024, Me Charles Turner, notaire a effectué ces enregistrements pour la MRC de Maskinongé;

POUR CES MOTIFS :

50/03/2025 Proposition de Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule,
appuyée par Michel Pelletier, maire de Sainte-Angèle-de-Prémont;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé mandate à nouveau Me Charles Turner, notaire pour procéder aux enregistrements des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes foncières, au Registre foncier du Québec pour l'année 2025.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Objet : Autorisation de signature – Convention d'aide financière 2024-2028 pour la mise en œuvre des Plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH)
N/D : 307.06

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'eau a donné aux MRC, la responsabilité d'élaborer et de mettre en œuvre un Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la mesure 2.1 « *Soutenir la mise en œuvre des plans régionaux des milieux humides et hydriques* » du Plan national de l'eau : une richesse collective à préserver de la Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) offre une aide financière, à la hauteur de 241 292,00 \$, pour soutenir les MRC dans la mise en œuvre de leur PRMHH;

CONSIDÉRANT QUE pour se prévaloir de ladite aide financière la MRC de Maskinongé doit compléter une demande de subvention au MELCCFP;

POUR CES MOTIFS :

51/03/2025 Proposition de Jacinthe Noël, mairesse de Saint-Sévère,
appuyée par Johanne Champagne, mairesse de Saint-Édouard-de-Maskinongé;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante, comme s'il était ici au long rédigé;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé autorise la demande d'aide financière au MELCCFP;

QUE le Conseil de la MRC autorise monsieur Paul Carbonneau, préfet et madame Pascale Plante, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Maskinongé à signer, pour et au nom de la MRC, la convention d'aide financière à intervenir entre le MELCCFP et la MRC de Maskinongé, visant à encadrer l'octroi d'une subvention pour la mise en œuvre de son PRMHH.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DU TERRITOIRE

Politique de soutien aux projets structurants – PSPS

Objet : Recommandation des projets

N/D : 1406.02

CONSIDÉRANT QUE l'entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR) intervenue entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la MRC de Maskinongé, en mars 2020;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 22 de l'entente, la MRC de Maskinongé a adopté, par la résolution numéro 137/05/2020, la *Politique de soutien aux projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie (PSPS)*;

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport des projets suivants, à savoir :

Projet	Promoteur	Recommandation	Coût total
Aménagement espace communautaire	Saint-Sévère	1 563,92 \$	2 195,68 \$
Installation de casiers intelligents pour l'accessibilité des équipements de patinage	Louiseville	9 521,52 \$	14 695,80 \$
Amélioration du site de la Corvée	Saint-Barnabé	23 000,00 \$	28 750,00 \$
Aménagement d'une aire de repos à proximité du parc de planches à roulettes (skateparc)	Saint-Étienne-des-Grès	76 030,68 \$	95 155,68 \$
Revitalisation de plateaux sportifs et de loisirs	Saint-Alexis-des-Monts	92 355,00 \$	115 455,00 \$
Réaménagement du parc	Sainte-Angèle-de-Prémont	30 433,48 \$	72 590,90 \$
Total		232 904,60 \$	328 843,06 \$

POUR CES MOTIFS :

52/03/2025 Proposition de Jocelyn Fournier, maire de Saint-Justin, appuyée par Claude Mayrand, maire de Saint-Mathieu-du-Parc;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante, comme s'il était ici au long rédigé;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé accepte les projets ci-dessus détaillés;

QUE le préfet ou la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la MRC de Maskinongé, les protocoles d'entente à intervenir entre la MRC de Maskinongé et les promoteurs, et que les versements soient autorisés conformément aux conditions déterminées aux protocoles d'entente;

QUE l'agent de développement du territoire de la MRC de Maskinongé soit désigné responsable de l'application et de l'exécution des protocoles d'entente de la *Politique de soutien aux projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie (PSPS)*.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

Fonds d'initiatives culturelles 2025-2027

Objet : Recommandation de projets

N/D : 306.01 et 1202.02

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'Entente de développement culturel 2025-2027 de la MRC de Maskinongé (dont le budget global est de 228 000,00 \$), un Fonds visant à soutenir des initiatives culturelles a été mis sur pied;

CONSIDÉRANT QUE ce Fonds comporte une enveloppe budgétaire de 60 000,00 \$ pour les trois (3) années et peut octroyer des montants maximaux de 5 000,00 \$ par projet;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité culturel en date du 25 février 2025;

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport des projets suivants, à savoir :

Projet	Promoteur	Coût du projet	Montant demandé	Montant autorisé
Intégrer des activités culturelles lors de la fête de la famille	Municipalité de Maskinongé	2 543,43 \$	2 034,74 \$	2 030,00 \$
Atelier de dessin-nature	Municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé	2 120,16 \$	1 696,13 \$	1 695,00 \$
La nature qui fait du bien	L'Avenue Libre du Bassin de Maskinongé	2 594,40 \$	2 075,52 \$	2 075,00 \$
Impressions Mathieusaintoises	Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc	6 400,00 \$	5 000,00 \$	5 000,00 \$
En partenariat, on roule vers la découverte des arts	Découvertes MusicArt	5 000,00 \$	4 000,00 \$	3 680,00 \$
Ateliers de lecture et d'écriture	École primaire de Louiseville	5 000,00 \$	3 444,44 \$	2 400,00 \$

** Pour tous les projets : aide financière accordée conditionnellement à la signature officielle de l'Entente de développement culturel 2025-2027 avec le ministère de la Culture et des Communications.*

Aucun projet n'a été refusé

POUR CES MOTIFS :

53/03/2025 Proposition de Marilyne Gélinas, mairesse de Saint-Léon-le-Grand, appuyée par Nancy Mignault, mairesse de Saint-Étienne-des-Grès;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante, comme s'il était ici au long rédigé;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé accepte la recommandation du comité d'analyse des projets déposés au Fonds d'initiatives culturelles;

QUE le préfet et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la MRC de Maskinongé, les protocoles d'entente à intervenir entre la MRC de Maskinongé et les promoteurs, et que les versements soient autorisés conformément aux conditions déterminées aux protocoles d'entente;

QUE l'agente en développement culturel et touristique soit désignée responsable de l'application et de l'exécution des protocoles d'ententes du *Fonds d'initiatives culturelles 2025-2027*.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

Tourisme Mauricie

Objet : Participation financière – Projet de circuit de stations de recharge pour vélos électriques en Mauricie

N/D : 304

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Mauricie a reçu du financement pour l'implantation d'un circuit de 20 stations de recharge pour vélos électriques destinées aux cyclotouristes sur les territoires de la MRC de Maskinongé et de la ville de Shawinigan;

CONSIDÉRANT la croissance importante de la mobilité active et durable dans le secteur touristique, ce projet novateur représente une occasion unique de transformer la Mauricie en une destination incontournable pour les amateurs de cyclotourisme;

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Mauricie souhaite s'associer avec la MRC de Maskinongé et tourisme Shawinigan pour ce projet;

CONSIDÉRANT QUE l'investissement pour l'implantation du projet, d'un circuit de stations de recharge est de l'ordre de 16 666,00 \$ sur trois (3) ans, soit un montant annuel de 5 555,00 \$ pour la MRC de Maskinongé;

POUR CES MOTIFS :

54/03/2025

Proposition de Charline Plante, mairesse de Saint-Élie-de-Caxton, appuyée par Jocelyn Fournier, maire de Saint-Justin;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé accepte de contribuer au projet de Tourisme Mauricie pour un montant de 16 666,00 \$, soit 5 555,00 \$ par année pour une période de trois (3) ans;

QUE les sommes soient prises dans le Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 2.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 3 – Entente Signature innovation

Objet : Stratégie de promotion du plein air de proximité

N/D : 307.08

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maskinongé a signé le 10 juillet 2023, une entente avec la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (la *Ministre*) dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 3 – Signature innovation;

CONSIDÉRANT QUE la *Ministre* a versé une aide financière à la MRC de Maskinongé pour la réalisation du projet « *Un territoire près de sa nature (plein air de proximité)* »;

CONSIDÉRANT QU'une enveloppe de 200 000,00 \$ est prévue pour une stratégie de promotion et de marketing des sites et infrastructures de plein air de proximité dans la MRC;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité directeur de l'entente – Signature innovation, de réserver un montant de 200 000,00 \$, dans l'enveloppe globale, pour la mise en place d'une stratégie de promotion des sites de plein air de proximité du territoire de la MRC de Maskinongé;

CONSIDÉRANT le dépôt au Conseil de la MRC de Maskinongé, d'un résumé de la stratégie de promotion et de marketing des sites de plein air de proximité, élaborée en cinq (5) actions, par le comité directeur de l'entente – Signature innovation;

POUR CES MOTIFS :

55/03/2025 Proposition de Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule, appuyée par Johanne Champagne, mairesse de Saint-Édouard-de-Maskinongé;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante, comme ici rédigé;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé approuve la recommandation du comité directeur de l'entente – Signature innovation de réserver le montant de 200 000,00 \$ pour la mise en place d'une stratégie de promotion et de marketing des sites et infrastructures de plein air de proximité dans la MRC, dans le cadre du projet « *Un territoire près de sa nature (plein air de proximité)* » du Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 3.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 4 – Fonds commun de vitalisation

Objet : Recommandation de projets « VITA-Culture »

N/D : 1408.02

CONSIDÉRANT l'entente de vitalisation, dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 4 – Fonds commun de vitalisation (FCV), intervenue entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la MRC de Maskinongé;

CONSIDÉRANT QUE selon le cadre de vitalisation, une enveloppe sectorielle de vitalisation est prévue pour les projets de 20 000,00 \$ et moins;

CONSIDÉRANT l'appel de projets lancé pour des projets culturels, nommé « VITA-Culture »;

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport des projets « VITA-Culture » analysé par le comité culturel et recommandé par le comité de vitalisation, à savoir :

Projet	Promoteur	Recommandation	Coût total
Amélioration des équipements pour favoriser le développement d'activités culturelles	Municipalité de Maskinongé	12 315,17 \$	15 393,96 \$
Recueil de récits À l'Étape du changement	Centre l'Étape du Bassin de Maskinongé	8 000,00 \$	20 000,00 \$
La magie des soirées-ciné	Initiatives 1-2-3-4	11 447,00 \$	16 354,00 \$
Panneaux d'interprétation au Parc du pont couvert	Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc	6 546,26 \$	9 351,80 \$
L'Orphéon invite Marie-Pierre Arthur en collaboration avec le festival Mauricie Arts Vivants (MAV)	L'Orphéon de Saint-Élie-de-Caxton	16 000,00 \$	20 000,00 \$
Total		54 308,43 \$	81 099,76 \$

POUR CES MOTIFS :

56/03/2025 Proposition de Marilyne Gélinas, mairesse de Saint-Léon-le-Grand, appuyée par Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante, comme s'il était rédigé au long ici;

QUE le Conseil de la MRC accepte les projets ci-dessus détaillés;

QUE le préfet et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la MRC de Maskinongé, les protocoles d'entente à intervenir entre la MRC de Maskinongé et les promoteurs, et que les versements soient autorisés conformément aux conditions déterminées aux protocoles d'entente;

QUE l'agent de vitalisation du territoire de la MRC de Maskinongé soit désigné responsable de l'application et de l'exécution des protocoles d'entente.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 4 – Fonds commun de vitalisation

Objet : Recommandation d'un projet « VITA-Projets structurants »
N/D : 1408.02

CONSIDÉRANT l'entente de vitalisation, dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 4 – Fonds commun de vitalisation (FCV), intervenue entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la MRC de Maskinongé;

CONSIDÉRANT l'appel de projets lancé « VITA-Projets structurants »;

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport du projet recommandé par le comité de vitalisation, à savoir :

Projet	Promoteur	Recommandation	Coût total
Saint-Flamant-de-Caxton (SFDC) *	L'Auguste Théâtre	83 442,00 \$	125 838,00 \$
Total		83 442,00 \$	125 838,00 \$

**Conditionnellement à (i) Entente sur cinq (5) ans de l'usage dans la communauté de la MRC de Maskinongé des actifs (carrousel et train tractable) (ii) Autorisation de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ) de la conformité du site et des installations. (détails des conditions dans le protocole d'entente)*

POUR CES MOTIFS :

57/03/2025 Proposition de Nancy Mignault, mairesse de Saint-Étienne-des-Grès, appuyée par Jocelyn Fournier, maire de Saint-Justin;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante, comme s'il était rédigé au long ici;

QUE le Conseil de la MRC accepte le projet ci-dessus détaillé;

QUE le préfet et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la MRC de Maskinongé, le protocole d'entente à intervenir entre la MRC de Maskinongé et le promoteur, et que le versement soit autorisé conformément aux conditions déterminées au protocole d'entente;

QUE l'agent de vitalisation du territoire de la MRC de Maskinongé soit désigné responsable de l'application et de l'exécution du protocole d'entente.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

RESSOURCES HUMAINES

Service d'aménagement et développement du territoire

Objet : Embauche d'un aménagiste et chargé de projets – Poste 3 ans

N/D : 405

CONSIDÉRANT QUE le rapport d'entrevue déposé au Conseil pour faire suite à l'appel de candidatures pour un poste d'aménagiste et chargé de projets, poste régulier à temps plein pour une période déterminée de trois (3) ans, selon l'aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection pour l'embauche de monsieur Simon David;

POUR CES MOTIFS

58/03/2025 Proposition de Johanne Champagne, mairesse de Saint-Édouard-de-Maskinongé, appuyée par Nancy Mignault, mairesse de Saint-Étienne-des-Grès;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé accepte la recommandation du comité de sélection pour l'embauche de monsieur Simon David, au poste d'aménagiste et chargé de projets, et ce, aux conditions de travail suivantes, à savoir :

- Poste régulier à temps plein avec durée déterminée : 3 ans, attaché à l'aide financière du MAMH;
- Intégration à la classe d'emploi 8 – échelon 3;
- Soumis à une période d'essai de 672 heures effectivement travaillées à compter du 31 mars 2025.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

Service technique

Objet : Embauche d'un étudiant en technologie du génie civil – Saison estivale

N/D : 405

CONSIDÉRANT l'affichage fais pour le poste d'un étudiant en technologie du génie civil pour la période estivale;

CONSIDÉRANT la réception du curriculum vitae de monsieur Mathis-Olivier Laliberté et que monsieur Francis-Paul Gélinas, ingénieur et coordonnateur du Service technique a pu évaluer son degré de compétence;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier est en mesure d'assister, dans ses fonctions, le Service technique selon les recommandations du coordonnateur;

POUR CES MOTIFS :

59/03/2025 Proposition de Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts, appuyée par Roger Michaud, maire de Maskinongé;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé accepte la recommandation pour l'embauche de monsieur Mathis-Olivier Laliberté, étudiant en technologie du génie civil pour la saison estivale, et ce, aux conditions de travail suivantes, à savoir :

- Poste personne salariée étudiante avec durée déterminée approximative de mai à août 2025;
- Conditions de travail conformes à la convention collective des employés en vigueur à la MRC de Maskinongé;
- Salaire fixé à 21,00 \$/heure (réf : R-10/02/2025 adoptée par le Comité administratif de la MRC).

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

Fin de la période de probation

Objet : Coordonnateur du service d'aménagement et développement du territoire

N/D : 405

CONSIDÉRANT QUE l'embauche de monsieur Léandre Paillé-Casaubon au poste de coordonnateur du service d'aménagement et développement du territoire (réf : R-263/09/2024);

POUR CE MOTIF :

60/03/2025 Proposition de Nancy Mignault, mairesse de Saint-Étienne-des-Grès, appuyée par Jacinthe Noël, mairesse de Saint-Sévère;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé accorde le statut de cadre régulier à temps plein à monsieur Léandre Paillé-Casaubon, coordonnateur du service d'aménagement et développement du territoire, et ce, rétroactivement au 12 mars 2025.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Sûreté du Québec

Objet : Priorités locales 2025-2026

N/D : 110.0104

CONSIDÉRANT la présentation du guide d'orientation des priorités locales 2025-2026 de la Sûreté du Québec, poste MRC de Maskinongé, lors de la réunion du comité sécurité publique tenue le 20 février 2025;

POUR CE MOTIF :

61/03/2025 Proposition de Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts, appuyée par Michel Pelletier, maire de Sainte-Angèle-de-Prémont;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé adopte les priorités locales 2025-2026 de la Sûreté du Québec, poste MRC de Maskinongé, à savoir :

- Accentuer la présence policière dans les périmètres urbains des municipalités pour contrer la vitesse;
- Réaliser des activités de prévention contre la criminalité envers les aînés.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

RAPPORT DES COMITÉS

Énercycle

Monsieur Claude Boulanger, maire de Charette et représentant de la MRC à Énercycle prend la parole afin de faire un compte rendu de la rencontre à laquelle il a assisté.

La construction de l'usine de biométhanisation débutera au printemps 2025 et la Phase II suit son cours.

Éco Entreprises Québec gère maintenant la distribution et la cueillette des bacs bleus, et qu'advenant un bris de ces derniers, Éco Entreprises Québec les remplacera sans frais. En ce qui a trait au ramassage du verre, c'est toujours l'entreprise Groupe Bellemare qui s'en occupe.

Monsieur Michel Bourassa demande des explications concernant la cueillette des ICI (Industries, commerces et institutions) puisqu'il reçoit souvent des appels de ces entreprises. Monsieur Boulanger indique que la priorité a été donnée aux municipalités et que les ICI vont recevoir des propositions d'entreprises privées qui peuvent faire le service. On souligne également qu'il y a un ajustement à prévoir concernant les consignes puisque certains dépanneurs continuent à prendre les consignes. Normalement, les gens doivent aller à Trois-Rivières ou Shawinigan pour faire leurs dépôts. Le représentant de la MRC à Énercycle est conscient que tout est allé très vite, selon la commande du gouvernement.

Politique Familles-Aînés

La parole est laissée à madame Marilynne Gélinas, mairesse de Saint-Léon-le-Grand et représentante de la MRC au comité de la Politique Familles-Aînés.

Madame Gélinas débute en soulignant le bon travail de Stéphanie Allard et fait ensuite un résumé de la rencontre tenue le 27 février dernier, entre autres, il y a eu une belle participation et les rencontres avec les représentants d'Espace Muni et du CIUSSS furent très intéressantes.

Comité de sécurité incendie

Madame Johanne Champagne, mairesse de Saint-Édouard-de-Maskinongé et présidente du comité de sécurité incendie de la MRC, prend la parole à son tour pour un compte rendu de la dernière rencontre du comité.

Il y a de plus en plus de cas d'intoxications au monoxyde de carbone dans les résidences.

Le comité de sécurité incendie demande la collaboration des élus afin que ces derniers fassent campagne auprès de leurs citoyens, de l'importance de posséder un détecteur de monoxyde de carbone dans leur résidence au même titre qu'un détecteur de fumée.

DÉPÔT DE RAPPORTS ET COMPTES RENDUS

Objet :

- Cour municipale régionale : rapport des statistiques pour le mois de février 2025;
- Comité de direction incendie : compte rendu de la rencontre tenue le 5 février 2025;
- Comité de sécurité incendie: compte rendu de la rencontre tenue le 4 février 2025;
- Comité de sécurité publique : compte rendu de la rencontre tenue le 12 décembre 2024;
- Service d'évaluation : rapport des activités pour le mois de février 2025;
- Services administratifs : rapport de la directrice générale pour le mois de février 2025;

62/03/2025 Proposition de Johanne Champagne, mairesse de Saint-Édouard-de-Maskinongé, appuyée par Roger Michaud, maire de Maskinongé;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé accepte le dépôt :

- du rapport des statistiques de la Cour municipale régionale de Maskinongé, daté du 11 mars 2025, pour le mois de février 2025, tel que déposé par la technicienne juridique;
- du compte rendu de la rencontre du comité de direction incendie tenue le 5 février 2025;
- du compte rendu de la rencontre du comité de sécurité incendie tenue le 4 février 2025;
- du compte rendu de la rencontre du comité de sécurité publique tenue le 12 décembre 2024;
- du rapport des activités du Service d'évaluation, pour le mois de février 2025;
- du rapport de la directrice générale pour le mois de février 2025;

chacun des membres du Conseil ayant reçu une copie des documents ci-dessus mentionnés.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

DEMANDES D'APPUIS

MRC des Maskoutains

Objet : Appui – Camps de jour – intégration des enfants à besoins particuliers – enjeux

N/D : 710.0304

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maskinongé a reçu par la résolution numéro 2025-02-40, une demande d'appui de la MRC des Maskoutains, laquelle se lit comme suit :

[CONSIDÉRANT que les municipalités sortent complètement de leur champ de compétence municipale en offrant un service de camps de jour;

CONSIDÉRANT que l'organisation des camps de jour n'est pas une obligation municipale, mais que malgré cela la majorité des municipalités offrent ce service à leurs familles;

CONSIDÉRANT que les municipalités dispensant des services de camps de jour à l'ensemble des enfants sont assujetties à l'application de la Charte et donne l'obligation à l'accès aux services adaptés de ces camps de jour pour les enfants à besoins particuliers;

CONSIDÉRANT également que les demandes d'accompagnement pour les enfants à besoins particuliers physique ou psychologique sont en nette croissance d'année en année;

CONSIDÉRANT l'absence de soutien financier pour offrir des mesures d'accommodements appropriés aux enfants qui fréquentent les camps de jour et maintenir un service à un coût raisonnable pour les familles;

CONSIDÉRANT que, depuis 2021, la MRC des Maskoutains et plusieurs partenaires ont formé un comité de travail pour sensibiliser les élus, les partenaires, les intervenants et les parents sur les réalités d'un camp de jour et les difficultés d'intégration des enfants à besoins particuliers dans les camps de jour;

CONSIDÉRANT que ledit comité est à la recherche de solutions en concertation avec les différentes instances du milieu : centre de services scolaire, santé publique, organismes d'aide aux parents et aux enfants à besoins particuliers, élus et partenaires afin que les jeunes et accompagnateurs vivent des réussites en camp de jour;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 259-08-2022 de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot : Camps de jour – Problématique de desserte pour les enfants à besoins particuliers – Demande de collaboration et de participation financière en aide aux municipalités du mois d'août 2022;

CONSIDÉRANT la lettre de la FQM du 10 juin 2024 demandant d'agir à la ministre des Affaires municipales;

CONSIDÉRANT la résolution de la Municipalité de Saint-Robert du 2 décembre 2024 acheminée à la ministre des Affaires municipales, au ministre de l'Éducation et à toutes les municipalités du Québec, sur ce même enjeu;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Commission permanente de la famille;

EN CONSÉQUENCE

IL EST RÉSOLU

DE DEMANDER la bonification de l'enveloppe liée au Programme d'assistance financière au loisir des personnes différentes (handicapées) Volet accompagnement;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de prioriser la création d'une mesure financière spécifique aux camps de jour afin d'assurer le service et maintenir un coût raisonnable pour les familles;

DE DEMANDER aux ministres de la Santé et des Services sociaux, de l'Éducation, des Affaires municipales, de la Famille, du Sport, du Loisir et du Plein air, de mettre sur pied un comité avec les partenaires suivants : l'Association des camps de jour du Québec (ACQ), l'Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées

(AQLPH), l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) et autres afin d'assurer une intégration réussie dans les camps de jour du Québec;

D'INVITER les municipalités membres de la MRC des Maskoutains et les MRC et les municipalités du Québec à appuyer cette résolution;

DE TRANSMETTRE aux ministres de la Santé et des Services sociaux, de l'Éducation, des Affaires municipales, de la Famille, du Sport, du Loisir et du Plein air, de mettre sur pied un comité avec les partenaires suivants : l'Association des camps de jour du Québec (ACQ), l'Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées (AQLPH), l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ), au Centre de services scolaires de Saint-Hyacinthe (CSSSH) et Zone Loisir Montérégie (ZLM)];

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé partage les préoccupations et la position à l'appui formulé dans la résolution 2025-02-40 de la MRC des Maskoutains;

POUR CES MOTIFS :

63/03/2025 Proposition de Claude Boulanger, maire de Charette, appuyée par Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé appuie la démarche de la MRC des Maskoutains auprès des autorités gouvernementales pour l'intégration des enfants à besoins particuliers dans les camps de jours – enjeux financiers.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

Municipalité de Saint-Justin

Objet : Appui – Imposition des droits de douane aux États-Unis

N/D : 710.0301

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maskinongé a reçu, par la résolution numéro 2025-03-029, une demande d'appui de la Municipalité de Saint-Justin, laquelle se lit comme suit :

[CONSIDÉRANT l'annonce faite dans les médias concernant la mise en place de droits de douane par les États-Unis envers le Canada;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Saint-Justin condamne fermement l'attitude du gouvernement concernant l'imposition de tarifs sur les produits canadiens;

QUE la municipalité de Saint-Justin exprime son soutien inconditionnel aux gouvernements provinciaux et fédéraux dans leurs démarches pour contrer ces mesures protectionnistes;

QUE la municipalité de Saint-Justin s'engage à promouvoir l'achat de produits locaux, en évitant ceux provenant des États-Unis, afin de soutenir notre économie locale et de démontrer notre fierté en tant que communauté unie face à ces mesures intimidatrices;

QUE la municipalité de Saint-Justin affirme sa volonté de soutenir nos citoyens, comme nous l'avons toujours fait, qui se retrouveraient malencontreusement touchés par cette guerre commerciale;

QUE les membres du conseil et moi-même, maire, nous engageons à demander à la MRC et à mes collègues élus des autres municipalités d'adopter une résolution similaire pour leurs municipalités];

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé partage les préoccupations et la position à l'appui formulé dans la résolution 2025-03-029 de la Municipalité de Saint-Justin;

POUR CES MOTIFS :

64/03/2025 Proposition de Nancy Mignault, mairesse de Saint-Étienne-des-Grès, appuyée par Roger Michaud, maire de Maskinongé;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé appuie la démarche de la Municipalité de Saint-Justin face à l'imposition des droits de douane aux États-Unis;

QUE la MRC de Maskinongé s'engage également à promouvoir l'achat de produits locaux.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

BON COUP ET FÉLICITATIONS

Bon coup du mois de février 2025

Objet : Clément et Frère Ltée

N/D : 705.02

CONSIDÉRANT QUE Clément et Frère Ltée se spécialise dans la fabrication et la location de roulottes de chantier de construction, de complexes modulaires et de bâtiments mobiles de télécommunication, et ce, depuis 1946;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise louisevilloise s'est installée dans le parc industriel régional de la MRC de Maskinongé il y a quelques années afin de poursuivre sa croissance et qu'elle emploie plus d'une trentaine d'employés de la région;

CONSIDÉRANT QUE Clément et Frère Ltée est reconnue partout à travers la province et qu'elle fait rayonner à sa façon la MRC de Maskinongé;

CONSIDÉRANT QUE les dirigeants de l'entreprise ont pris la décision d'agrandir leur bâtisse de location de 6 000 pieds carrés supplémentaires et de faire l'acquisition d'un progiciel de gestion intégré de type « ERP »;

CONSIDÉRANT QUE ces investissements majeurs ont été réalisés pour assurer une croissance durable, augmenter l'efficacité opérationnelle et consolider la position concurrentielle de l'entreprise;

POUR CES MOTIFS :

65/03/2025 IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé remette le Bon coup du mois de février 2025 à Clément et Frère Ltée de Louiseville pour l'agrandissement de son bâtiment de location et l'acquisition d'un progiciel de gestion intégré afin de soutenir l'expansion de l'entreprise et faciliter la gestion quotidienne des opérations.

Félicitations

Objet : La Pousse Santé

N/D : 710.01

CONSIDÉRANT QUE La Pousse-Santé a démarré ses activités il y a 35 ans, notamment par la vente de fruits et légumes dans un kiosque ouvert de mai à octobre sur la principale artère de la Ville de Louiseville;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise louisevilloise a rapidement gagné la confiance et le cœur de sa clientèle, si bien qu'elle s'est établie en 1997 dans un local fraîchement rénové pour servir les gens sept jours sur sept, et ce, toute l'année, en offrant en plus des fruits et légumes, des produits faits maison comme des tartes, des marinades, etc.;

CONSIDÉRANT QU'au fil du temps, l'entreprise a pris de l'expansion et que l'offre de produits disponibles sous le même toit s'est grandement diversifiée, passant des saucisses au comptoir de salade, jusqu'à la bière de microbrasserie;

CONSIDÉRANT QUE la famille Ricard est reconnue entre autres pour sa production maraîchère et de farine de sarrasin;

CONSIDÉRANT QUE Nathalie Ricard, propriétaire de La Pousse-Santé, a toujours eu le souci de mettre en valeur les produits locaux et les producteurs d'ici;

CONSIDÉRANT QUE l'engagement, la passion et la fibre entrepreneuriale de madame Ricard ont inspiré d'autres entrepreneurs de la région;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise La Pousse Santé a fermé ses portes en février dernier faute de relève pour poursuivre l'aventure de ce commerce ayant pignon sur rue;

POUR CES MOTIFS :

66/03/2025 IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé félicite madame Nathalie Ricard, propriétaire de La Pousse Santé pour ses 35 années de loyaux services à la tête de son commerce et sa participation active à la mise en valeur des produits agroalimentaires locaux.

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est apporté à cette rubrique.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de la part des élus, cependant un citoyen de la Ville de Louiseville a été invité par le préfet à prendre la parole.

Ce dernier demande que la MRC publie un rapport annuel afin de connaître le montant de son déficit, s'il y a lieu.

Monsieur le préfet lui répond que la MRC, selon ce qui est établi, ne peut terminer son bilan financier avec un déficit. Elle peut cependant avoir des dettes.

LEVÉE DE LA SÉANCE

67/03/2025 Proposition de Michel Pelletier, maire de Sainte-Angèle-de-Prémont, appuyée par Claude Mayrand, maire de Saint-Mathieu-du-Parc;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé lève la séance à 20 h 05, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été discutés.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

RÉDIGÉ PAR :

Carole Robert,
Secrétaire au greffe

PAUL CARBONNEAU
PRÉFET

PASCALE PLANTE,
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

« Je, Paul Carbonneau, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

CORRESPONDANCE

12 mars 2025

01. LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES

- Lettre – Douanes États-Unis – Achats locaux.

02. MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MELCCFP)

- Consigne et collecte – Entrée en vigueur de modifications réglementaires.

03. MRC – MUNICIPALITÉS – VILLES**3.1. MRC de Maskinongé**

- MRC en bref – édition février 2025.

3.2. MRC de l'Assomption

- Résolution d'appui – Amélioration du déploiement de la couverture cellulaire.

3.3. MRC de Matawinie

- Adoption du Règlement numéro 250-2024 modifiant le SADR.

3.4. MRC de Mékinac

- Règlement de contrôle intérimaire de remplacement – numéro 2023-197.

3.5. Municipalité de Saint-Gervais

- Résolution d'appui dans la dénonciation au gouvernement du Québec en lien avec l'absence d'ajustement financier de certains programmes destinés aux municipalités en raison de la situation économique actuelle.

04. AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES MAURICIENNES (AMFM)

- Procès-verbal du Conseil d'administration de la rencontre tenue le 26 novembre 2024

05. COMITÉ DE VIGILANCE DE SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS

- 5.1. Procès-verbal de la rencontre tenue le 1^{er} octobre 2024 – Adopté
- 5.2. Procès-verbal de la rencontre tenue le 4 février 2025 – Non adopté

